



Identification de l'organisme
Mairie de MERVILLE
Place de la Libération
59 660 MERVILLE
Tél : 03 28 48 20 22
Fax : 03 28 49 68 05

PREAMBULE /

La commune de Merville et les communes de Sailly-sur-la-Lys et Fleurbaix ont signé une convention constitutive de groupement de commandes et ont désigné la commune de Merville comme coordinateur du groupement.

La commune de Merville est ainsi chargée de la passation du présent marché de sa signature et de sa notification.

La commune de Merville assurera également l'exécution uniquement pour ses propres besoins.

En revanche, les candidats sont informés que les communes de Sailly sur la Lys et Fleurbaix seront seules chargées de l'exécution uniquement pour les propres besoins.

Objet du marché :

Les stipulations du présent cahier des clauses administratives particulières (CCAP) concernent : travaux de voiries communales.

Il définit les spécifications des matériaux et les conditions d'exécution des travaux d'entretien et de petits aménagements de voirie.

Groupement de commandes

Chaque commune est responsable de l'exécution du marché pour ses propres besoins et reste débitrice des factures correspondantes.

La commune de Merville est responsable de l'exécution du marché pour ses propres besoins et reste débitrice des factures correspondantes.

Les communes participantes à ce groupement sont les suivantes :

- Commune de Merville
- Commune de Saillys sur la Lys
- Commune de Fleurbaix

Les montants minimums et maximums sont les suivants :

Communes	Montants minimum	Montants maximum
Merville	30 000 € HT	100 000 € HT
Sailly sur la Lys	50 000 € HT	150 000 € HT
Fleurbaix	1 000 € HT	50 000 € HT

A titre indicatif :

Voirie communale de Merville : environ 60 kms linéaire

Voirie communale de Sailly sur la Lys : environ 44 kms linéaire

Voirie communale de Fleurbaix :

Modalités d'exécution des bons de commande :

Dans le cadre du groupement de commandes chaque commune émettra ses propres bons de commandes et sera le destinataire des factures correspondantes, de même pour la commune de Merville.

Procédure de passation :

Ce marché est à procédure adaptée selon l'article 27 du Code des Marchés Publics.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande. Le présent accord-cadre fixant toutes les conditions d'exécution des prestations (cf partie technique), ce dernier sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles 78 et 80. Il fixe à ce titre les montants minimums et maximums

Retrait des dossiers :

Les dossiers de candidature peuvent être obtenus au service marché publics de la commune (merci de prévenir de votre passage) ou par mail sur demande à l'adresse suivante : mhennion@ville-merville.fr

Renseignements administratifs et techniques :

Mairie de Merville – Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : 03 28 48 20 22 Fax : 03 28 40 87 10

Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Renseignements administratifs

M. Hennion – Responsable service finances

e-mail : mhennion@ville-merville.fr

Renseignements techniques

M. MAELLE – Services techniques

e-mail : dmaelle@ville-merville.fr

Critères de sélection :

Le choix du titulaire s'effectuera en fonction des critères suivants dans l'ordre croissant :

Prix	50%
Valeur technique	50%

1) Le prix : par rapport au DGPF

2) La valeur technique se décompose de la façon suivante :

- Capacité de l'entreprise à répondre sur plusieurs communes en même temps : 10 %
- Note méthodologique comprenant les moyens humains et matériels de la société, l'évacuation des déchets et sur l'organisation et la préparation du chantier (planification, arrêtés et DICT) : 30 %
- Délai : 10 % (délai prévisionnel à partir de la réception du bon de commande ou de l'ordre de service) – délai le plus court X 10/délai

Date de l'envoi de l'avis à la publication : le 11/04/2017

Date limite de remise des offres : le 04 Mai 2017 avant 12h00